

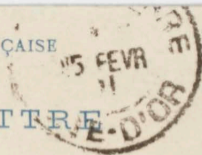
Dijon, 15 Février 1901

Bon bon cher ami, Puisque nous ne
pouvons être assurés pour mardi prochain,
que de l'heure de votre déjeuner, j'ai
retenu, dès ce soir, M. et M^{lle} Bissier pour
dîner à la maison mardi à 11^h 1/2.
J'espère donc que vous serez des nôtres.
Si vous êtes pressé de rentrer par le
rapide d'1^h 29 nous aurons par la main,
nous dire l'essentiel. Si vous pouvez
prolonger jusqu'au rapide de 5^h 28 ce
sera mieux encore et vous aurez le temps
de voir, en plus, vos nombreux amis d'ici.
En tout cas, la chose est entendue avec
les Bissier qui ont accepté. Qu'cela, d'ailleurs,
ne gêne en rien votre liberté. Nous viendrez
vous joindre à vous, si cela s'accorde à
vos projets. Et nous n'attendrons qu'un dernier
mot mardi matin pour savoir si nous devons
ou non compter sur vous. — Ce bienfait dont j'ai
l'espérance fermement. Et je attends mille amitiés
de votre part. F. Jarry

Je ne puis vous promettre de profiter de votre passage
dimanche, si la bien le soir; nous aurons quelque amis à la maison.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

7^e
CARTE-LETTRE



Monsieur R. Laçilles,

Professeur à la Faculté de Droit,

10 bis, rue du Pré-aux-clers,

Paris

RE
RC

PARIS
1816
FEBR
01
DISTRIBU